

DOSSIER D'INSCRIPTION

Sauveteur Secouriste du Travail SST

Nom : num sécurité sociale :

Prénom :

Adresse :

Tél / Mail :@.....

Employeur : **adresse :** **contact :**

Cette formation initiale de 2 jours soit 14 heures est dispensée par nos formateurs certifiés **INRS** en nos locaux ou dans votre entreprise. En groupe de 4 à 10 personnes.

Le salarié sauveteur secouriste du travail (SST) a pour missions de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail, mais aussi de participer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise. Pour cela, il doit acquérir des compétences spécifiques dans le cadre d'une formation initiale, puis de suivre régulièrement **une formation de maintien actualisation des compétences de 7 heures tous les deux ans.**

Accessible pour tout public salarié, le financement de cette formation est à la charge de l'employeur et peut être prise en charge par son OPCO.

Cette formation a pour objectifs de :

Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.

Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels.

« Le Code du travail (art R4224-15) impose la présence de secouristes au sein de son établissement. »

COMPÉTENCES DÉVELOPPEES

- Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention.
- Etre capable de réaliser une protection adaptée.
- Etre capable d'examiner la/les victimes avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Etre capable de secourir la/les victimes de manière appropriée.

Texte libre :

Méthode de financement :

L'organisme de formation vous contactera à réception de votre inscription et vous guidera tout au long du processus.

contact@acm-fsi-formations.fr 05 62 65 78 64